

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 74

Nombre de votants : 81

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 18 : OCTROI DE SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES
A DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS AU TITRE DE
L'ANNEE 2022

Rapporteur : M. Michel LAURIO

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions et participations financières aux associations et organismes suivants :

1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS**1.1. relatifs au pôle développement économique****Animation et insertion économique**

• A Tout Service	15 000,00 €
• Avenia (pôle de compétitivité).....	10 000,00 €
• Centre social Lo Solan.....	29 927,00 €
⇒ Espace bien-être solidaire.....	8 629,00 €
⇒ Lutte contre l'illettrisme Itinérance Artix / Arthez.....	2 071,00 €
⇒ Auto-école sociale code et conduite.....	19 227,00 €
• Ecole de la deuxième chance	8 000,00 €
• Initiative Béarn (Plateforme d'initiative locale – PFIL).....	6 000,00 €
• Lacq Odyssée.....	61 000,00 €
• Lacq Plus	12 000,00 €
• Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez	208 402,00 €
• Organisations syndicales du bassin de Lacq	12 825,00 €
(somme répartie à parts égales entre les 3 structures interprofessionnelles présentes à la Maison de Pays de Mourenx, appartenant aux confédérations syndicales représentatives et assurant une présence effective sur le territoire)	
• Réseau Entreprendre Adour	1 500,00 €
• SCIC Pau Pyrénées (société coopérative d'intérêt collectif)	3 000,00 €
• Transition	150 796,00 €

Commerce – Artisanat

• ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique).....	7 500,00 €
• Office de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq	55 000,00 €
• Office de commerce et d'artisanat d'Orthez.....	55 000,00 €

Foncier - Agriculture

• Comice Agricole de Lagor	1 500,00 €
• Ifocap Adour.....	2 000,00 €

Tourisme

• Office de tourisme Cœur de Béarn	418 000,00 €
• Les Vignerons du Jurançon	7 000,00 €

1.2. relatifs au pôle animation du territoire**Services à la personne (Enfance - Enseignement)****Enseignement**

• ZAP des Gaves (Carrefour des Métiers)	3 000,00 €
---	------------

Aides aux projets et voyages pédagogiques :

• Collège C. d'Andoins d'Arthez-de-Béarn	1 000,00 €
• Collège J. Moulin d'Artix	1 000,00 €
• Collège J. Sarrailh de Monein	1 000,00 €
• Collège P. Bourdieu de Mourenx	1 000,00 €
• Collège D. Argote d'Orthez	1 000,00 €
• Collège G. Fébus d'Orthez	1 000,00 €
• Lycée A. Camus de Mourenx.....	750,00 €
• Lycée professionnel P. et M. Curie de Mourenx.....	750,00 €
• Lycée général G. Fébus d'Orthez	750,00 €
• Lycée professionnel F. Jammes d'Orthez	750,00 €
• Lycée professionnel Molière d'Orthez	750,00 €
• Lycée professionnel agricole d'Orthez.....	750,00 €
• Maison Familiale Rurale de Mont.....	750,00 €

Aides aux associations sportives :

• Association sportive Les Calicobas du collège C. d'Andoins d'Arthez-de-Béarn	300,00 €
• Association sportive Les Coquelicots du collège J. Moulin d'Artix	300,00 €
• Association sportive La Roussane du collège J. Sarrailh de Monein	300,00 €
• Association sportive Les Mimosas du collège P. Bourdieu de Mourenx	300,00 €
• Association sportive Les Ecureuils du collège D. Argote d'Orthez	300,00 €
• Association sportive Les Hirondelles du collège et du lycée G. Fébus d'Orthez	330,00 €
• Association sportive du lycée Albert Camus de Mourenx	330,00 €
• Association sportive du lycée professionnel P.& M. Curie de Mourenx	330,00 €
• Association sportive du lycée professionnel F. Jammes d'Orthez	330,00 €
• Association sportive Les Griffons du lycée professionnel Molière d'Orthez	330,00 €
• Association sportive du lycée professionnel agricole d'Orthez	330,00 €
• Section sportive de football du collège J. Moulin d'Artix	4 000,00 €
• Section sportive de football du collège D. Argote d'Orthez	4 000,00 €
• Section sportive de football du lycée A. Camus de Mourenx	6 000,00 €

Aides aux foyers socio-éducatifs, associations coopératives et maisons des lycéens :

• Foyer socio-éducatif Les Martinets du collège C. d'Andoins d'Arthez-de-Béarn	125,00 €
• Foyer socio-éducatif du collège J. Moulin d'Artix	364,00 €
• Association coopérative du collège J. Sarrailh de Monein	291,00 €
• Foyer socio-éducatif du collège P. Bourdieu de Mourenx	106,00 €
• Foyer du collège D. Argote d'Orthez	379,00 €
• Foyer socio-éducatif des lycées de Mourenx	105,00 €
• Foyer socio-éducatif du collège G. Fébus d'Orthez	154,00 €
• Maison des lycéens du lycée G. Fébus d'Orthez	369,00 €
• Association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA) du lycée professionnel agricole d'Orthez	52,00 €
• Maison des lycéens du lycée F. Jammes d'Orthez	40,00 €
• Maison des lycéens du lycée professionnel Molière d'Orthez	70,00 €
• Association socio-éducative et sportive de la Maison Familiale Rurale de Mont	180,00 €

Petite enfance

• Association AMAYRA (Relais assistantes maternelles – RAM d'Artix)	80 000,00 €
• Association COOL COUCHE (Crèche de Monein)	80 000,00 €
• Centre social Lo Solan (Gestion de la crèche de Mourenx + accueil des enfants porteurs de handicap)	292 531,00 €
• Centre social Lo Solan (Lieu d'accueil enfants parents - LAEP)	27 133,00 €

Pôle lecture / Cyberbase

• Orthez Animations (Journées du livre)	1 600,00 €
• Centre socioculturel d'Orthez	13 000,00 €

Schéma d'aménagement linguistique

• Association Oc per Tots	16 200,00 €
• Association Cultura de Noste	16 200,00 €
• Coopérative scolaire de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa)	300,00 €
• Association Les Petits Vendangeurs de l'école élémentaire de Monein (politique linguistique Iniciativa)	600,00 €
• Ecole primaire de Lagor (politique linguistique Iniciativa)	300,00 €

1.3. relatifs au pôle environnement**Sécurité**

• Jeunes sapeurs-pompiers du bassin de Lacq	575,00 €
---	----------

1.4. relatifs au pôle ressources**Ressources humaines**

- Association Sports et Loisirs de la communauté de communes de Lacq-Orthez 67 000,00 €

2 - PARTICIPATION FINANCIERE A UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

- GIP Chemparc..... 80 000,00 €

Les élus représentant la communauté de communes de Lacq-Orthez, membres des conseils d'administration de ces associations ou organismes, ne prennent pas part au vote pour ce qui concerne leurs structures (Mmes Maryse PAYBOU, Pierrette DOMBLIDES, MM. Jean-Pierre DUBREUIL, Christian LOMBART).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'attribuer** les subventions et participations financières ci-dessus mentionnées ;
- **de préciser** que, dans certains cas, l'aide ne pourra être versée qu'après présentation par l'association du bilan financier de la manifestation ;
- **de préciser** que les subventions sont octroyées, pour le GIP Chemparc, conformément à la convention d'objectifs et de partenariat signée pour les années 2020 à 2022 et pour l'Office de tourisme Cœur de Béarn, conformément à la convention d'objectifs et de partenariat signée pour les années 2020 à 2022.
- **d'autoriser** son Président à signer les conventions annexées à la présente délibération entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les associations et organismes divers, à savoir :
 - pour la partie développement économique : Lacq Odyssée pour les années 2022 à 2024, puis le Centre social Lo Solan, la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez, l'association Transition, l'Office de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et l'Office de commerce et d'artisanat d'Orthez pour l'année 2022 ;
 - pour la partie petite enfance : le Centre social Lo Solan, l'association Cool Couche ainsi que l'association Amayra pour l'année 2022 ;
 - pour la partie ressources : l'association Sports et Loisirs de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'année 2022 ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires au soutien de cette délibération sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

